

de Chèque énergies renouvelables

Provence-Alpes-Côte d'Azur

À remplir en MAJUSCULES et à renvoyer avant la réalisation de votre projet à :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Énergie, déchets, air et technologies de l'environnement – Chèque énergies renouvelables
Hôtel de Région, 27 place Jules-Guesde - 13481 MARSEILLE Cedex 20

Votre demande concerne un projet individuel (cochez au moins une case) :

solaire thermique bois énergie solaire photovoltaïque

Nom : Prénom :

Adresse d'envoi du chèque :

Code postal : Ville :

Adresse de réalisation du projet :

Code postal : Ville :

Résidence principale Résidence secondaire Signature :

Pièces obligatoires à fournir avec votre bulletin de demande :

• Pour toutes les demandes :

- pour un logement individuel existant, un justificatif de domicile (facture téléphonie fixe, électricité, gaz ou eau...) sur le territoire régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, datant de moins de trois mois.
- pour un logement individuel en construction, un avis de permis de construire de moins de 2 ans
- pour un logement individuel géré en société civile immobilière (SCI), un justificatif de paiement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ou bail à usage d'habitation

• Pour une demande concernant un chauffe-eau solaire ou système solaire combiné ou générateur photovoltaïque, rajouter :

- copie de la déclaration de travaux (ou demande de permis de construire modificatif si le solaire n'est pas prévu dans le permis de construire initial) + copie du récépissé de dépôt en mairie, décharge ou avis de réception postal

• Pour une demande concernant une chaudière automatique à bois plaquettes, rajouter :

- le devis de fourniture et pose d'une chaudière automatique à plaquettes possédant le label Flamme Verte (ou équivalent) mentionnant explicitement le combustible utilisé

• Pour une demande concernant un générateur photovoltaïque connecté :

- un devis ou contrat de vente conditionnelle obtenu auprès d'un installateur conventionné avec la Région
- a posteriori, il vous sera demandé la réponse à un questionnaire sur les économies d'énergie dans votre habitat, des éléments statistiques et votre relevé de production à la fin de la 1^{re} année puis de la 2^e

• Important : seuls les professionnels conventionnés avec la Région peuvent accepter votre chèque énergies renouvelables (liste sur www.regionpaca.fr)

• Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des demandes, la fabrication, l'expédition et le suivi des chèquiers nominatifs, l'envoi d'informations et le suivi statistique du dispositif. Les destinataires des données sont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Chèque Lire SA chargée d'éditer les chèquiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : Société Chèque Lire, Parc les Terres Rouges BP 80078 – 51203 ÉPERNAY Cedex.

- Ce bulletin peut être photocopié mais aussi téléchargé sur le site internet du Conseil régional : www.regionpaca.fr
- Pour tous renseignements, appelez le 04 88 10 76 10.

